

/ Guipavas hier



Devise du seigneur de Coataudon surmontée de son blason

"C'était un lieu inconnu, inaccessible aux hommes, environné de brousses et d'arbres que dominait l'épaisse forêt de Bévoes dont il occupait le centre. Il était en face de la forêt de Salomon, située de l'autre coté de l'Elorn et couverte également de halliers".

(Extrait de la vie de Saint-Tenenan)

Tel était, aussi loin que les écrits remontent dans l'histoire, le territoire de Guipavas. En ces temps, la Bretagne était divisée en fiefs et propriétés de seigneurs de Cornouaille.

L'inventaire des archives de Nantes signale des *"accords contenant reconnaissance de deux recteurs de Ploavas, lesquels s'obligent envers le duc Jean V, en 1418, et envers François II, en 1478, à célébrer une messe de Requiem pour paiement d'une emprise de terre qu'ils ont faite"*.

En 1539, une aliénation d'héritage préjudiciable à la fabrique de Guipavas, et faite par les paroissiens et leur recteur, fut annulée par le roi comme le mentionne ce texte : *"Noz amez Prigent du Val Sr de Kermeur, Thomas Couëtus, Sr du Soneveuf, Jehan Talcoët, Yvon Morvan, Tanguy Kerjehan, Hervé Leynou, Kenan Euven, Jehan Uvas, Yvon Uvas et Guillaume an Helyas, paroissiens de Guipavaz, nous ont fait remontrer que auparavant le 8e jour de décembre l'an 1538, maître Alan Tuonmelin s'était vanté avoir fait un contract avec le procureur de la fabrique et les paroissiens... Acte annulé par le Roi. Nantes, le 23 avril 1539"*.

(Archives départementales)

On sait qu'autrefois la paroisse était divisée en huit cordellées : le Froutvén ; la Lande (le côté donnant sur

Gouesnou et comprenant le bourg) ; l'Ellès ; Saint-Yves ; Saint-Nicolas ; Le Rellec ; Sainte-Barbe ; Camfrout. Ces trois dernières cordellées étaient également connues sous le nom de Trétrit et ont formé, en 1869, en majeure partie, la paroisse du Relecq-Kerhuon.

Guipavas s'étendait donc au-delà de ses limites actuelles puisque la paroisse comprenait le Relecq-Kerhuon et des terres sur le territoire de Saint-Marc.